

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU COMITE SYNDICAL
Séance publique du 16 juin 2021**

Convocation adressée le 10 juin 2021
Compte rendu affiché le 25 juin 2021
Nombre de membres du comité syndical en exercice : 12
Nombre de membres du comité syndical présents ou représentés : 11

L'an deux mille vingt et un, le seize du mois de juin, à 15h30, le comité syndical du syndicat mixte de gestion du conservatoire à rayonnement régional de Lyon, dûment convoqué le 10 juin 2021 par Madame Nathalie PERRIN-GILBERT, présidente, s'est réuni salle Berlioz au conservatoire, 4 montée Cardinal Decourtray à Lyon, et par vidéo-conférence, sous la présidence de Madame Nathalie PERRIN-GILBERT, présidente, et diffusé en direct sur la chaîne Youtube du conservatoire.

Présent(e)s physiquement : Nathalie PERRIN-GILBERT, Luc SEGUIN

Présent(e)s en visio conférence : Stéphanie LEGER, Patrick ODIARD, Nadine GEORGEL, Laurence CROIZIER, Tristan DEBRAY, Richard MARION

Absent(es) excusé(es) : Corinne SUBAI, Cédric VAN STYVENDAEL, Yves BEN ITAH

Absente : Samira BACHA-HIMEUR

Procuration : Cédric VAN STYVENDAEL à Nathalie PERRIN-GILBERT
Yves BEN ITAH à Richard MARION
Corinne SUBAI à Richard MARION

Secrétaire : Luc SEGUIN

Décision modificative n° 2 – Budget 2021

Rapporteuse : Nathalie PERRIN-GILBERT

La proposition budgétaire suivante est présentée pour inscription au budget de l'exercice 2021.

1. Section de fonctionnement

Dépenses :

- Virement de crédits entre chapitre : depuis le chapitre 22 vers le chapitre 65 pour la somme de 10.000 €, dans l'hypothèse où la somme de 250.000 € inscrite dans le cadre de la compensation tarifaire, adoptée lors de la précédente séance du comité syndical, serait insuffisante.

Le comité syndical,

Vu l'instruction budgétaire et comptable M14,
Vu le code général des collectivités territoriales,
Vu la délibération du Comité syndical n° 2021-3 du 1^{er} février 2021 relative à l'adoption du budget primitif 2021,
Vu la délibération du Comité syndical n° 2021-16 du 31 mars 2021 relative à la décision modificative n° 1,
Vu la délibération du Comité syndical n° 2021-18 du 31 mars 2021 relative à la compensation tarifaire,

A l'unanimité,

✓ **décide** le virement de crédits suivants en section de fonctionnement :

Section de fonctionnement

FONCTIONNEMENT DEPENSES Virement de crédit			
Chapitre	Article	Objet	Montant
65	65888	Compensation tarifaire	10 000,00 €
022	022	Dépenses imprévues	-10 000,00 €
TOTAL			0,00 €

POUR EXTRAIT CONFORME AU REGISTRE DES DELIBERATIONS

La Présidente,

Nathalie PERRIN-GILBERT